

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le douze novembre 2018, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Mellionec, régulièrement convoqué, le cinq novembre deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie José FERCOQ, le Maire.

Présents : Mmes VELLY, LE BOULCH, FALHER, LE FUR, FERCOQ

Mrs. EDY, KING, LE NEUN

Absent: Mr. Yoann ROLAND

Procurations : Mr ROLAND a donné procuration à Mme LE FUR

Secrétaire de séance : Nicolas LE NEUN

Date d'affichage : 5 novembre 2018

DELIBERATIONS

DM N°3 BP 2018 BUDGET COMMUNAL : CHARGES DU PERSONNEL

Madame Le Maire explique que le budget prévisionnel de l'année 2018 concernant les dépenses du personnel n'est pas suffisant.

En effet, Monsieur Gildas TALHOUARN avait une autorisation de disponibilité pour une durée de 3 ans, son retour n'était donc pas budgétisé. De plus, suite au départ de Madame Rosy HINAULT qui entraîne donc le recrutement de Madame Marion LE GALL à 35 heures au lieu de 27 heures, aux deux arrêts maladies des employés de l'école ayant eu lieu au cours de l'année, et au fait que quelques dépenses de 2017 ont impactés le budget 2018, on constate qu'il y a un manque de 54 548.35 €

Afin de procéder à des modifications d'écriture comptable, il convient de prendre une DM afin de permettre le paiement.

Il est proposé au conseil municipal de passer l'écriture suivante afin de régulariser la situation :

Recettes de fonctionnement : + 30530€

- 74121 : +27394€

- 74127 : +1141€

- 74718 : + 935€

- 7788 : +1060€

Dépenses de fonctionnement : + 30530€

- 6218: +55000€

- 022 : -5000€

- 023 : -19470€

Recettes d'investissement :

- 021 : -19470€

Dépenses d'investissement :

- 2031 (22015) : - 19470€

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

2 PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMO

Dans le cadre de l'appel à projet AMI, revitalisation du bourg, les dossiers de demande de subventions doivent être constitués, notamment en ce qui concerne celles allouées par l'AMI REGION, pour l'opération suivante :

- AMO

Le plan de financement de cette opération a été constitué comme suit :

Opération AMO Chef d'orchestre des opérations		
AMI Etat	11 000 €	55.00 %
Autofinancement	9 000 €	45.00 %
	20 000 €	100.00 %

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver ce projet et ce plan de financement.

3 CHOIX ENTREPRISE POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIRE

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du vote du budget, le 9 Avril 2018, la somme de 15 000 € a été prévue pour les travaux d'aménagement du cimetière de Mellionec, pour l'année 2018.

Ces travaux consistent à améliorer l'accessibilité, créer un point d'eau au milieu du cimetière, recharger en gravier l'ensemble du cimetière.

Deux entreprises ont été consultées :

	Entreprise LE CAËR (Saint Nicolas du Pelem)
Terrassement	30 660 € HT
Marchandises	9 551.19 € HT
Petites fournitures	1 035.29 € HT
TOTAL	41 246.48 € HT soit 49 495.78 € TTC
Option allée secondaire	792.18 € HT
TOTAL	42 038.66 € HT soit 50 446.39 € TTC

	SAS LE COZ TP
--	----------------------

	(Callac)
Réalisation du point d'eau	1 255 € HT
Décapage de l'ensemble du cimetière et des rampes d'accès côté route	4 320 € HT
Réalisation de chemins stabilisés + placette devant le columbarium	3 640 € HT
Empierrement de l'ensemble du cimetière en graviers	8 640 € HT
TOTAL	17 855 € HT soit 21 426 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de confier le chantier d'aménagement du cimetière à la SAS LE COZ TP de Callac, pour la somme totale de 21 426 € TTC, en y ajoutant une option sur l'allée secondaire selon la proposition de la société.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis.
- **4 – CHOIX ARCHITECTE POUR REHABILITATION DES DEUX MAISONS COMMUNALES**
-
- Dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), la Commission d'Appel d'Offre a retenue trois cabinets d'architectes qui ont répondu à l'appel d'offre :
-
- - **ATELIER RUBIN ET ASSOCIES**
- - **TROIS-ARCHITECTES**
- - **ATELIER KLM ARCHITECTURE**
-
- En référence au règlement de consultation qui attribue des notes selon des objectifs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le chantier de la réhabilitation des deux maisons communales à l'Atelier KLM Architecture qui prendra 10 % des honoraires.

5 Participation achat test psychométrique WISC V via RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Madame Le Maire expose que dans le cadre des missions de la psychologue scolaire du secteur (Madame NEUDER), une demande de dotation exceptionnelle est sollicitée auprès de la commune pour l'achat du nouveau test WISC V en vigueur.

En effet, la psychologue scolaire est amenée à effectuer des bilans psychologiques et psychopédagogiques auprès des enfants fragiles sur le plan scolaire en utilisant divers outils. Les tests servent de base à la rédaction de comptes rendus qui sont transmis aux familles, à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en lien avec une demande de compensation, aux services de soins dans le cadre d'un travail en partenariat.

De plus, ces tests sont ré-étalonnés régulièrement pour rester au plus près des progrès scientifiques et du contexte culturel.

Le coût de l'acquisition de cet outil (1775 €) serait lissé de manière proportionnelle au nombre d'élèves de chaque école relevant du secteur d'intervention de la psychologue scolaire.

La commune collectant les sommes serait la commune de Rostrenen.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de participer à l'achat du test psychométrique WISC V.